

## LETTRE DU RÉSEAU DES JEUNES CHERCHEURS

Chers membres,

En ces moments de retour des beaux jours, le Bureau des jeunes chercheurs est heureux de vous présenter une nouvelle lettre du réseau. Vous y trouverez de nouvelles entrées relatives à la CEDH et au FMI, venues enrichir le contenu, nous en profitons pour remercier nos nouvelles recrues.

Par ailleurs, le 30 mars dernier le Conseil de la Société a entériné le principe selon lequel un ou plusieurs participants à la demi-journée des jeunes chercheurs pourront participer au colloque annuel de la Société et ainsi être publiés au sein des actes du colloque. C'est donc avec joie que nous félicitons tous nos participants pour leur excellent travail, qui nous a assuré une base solide auprès du Conseil. Nous tenons également à féliciter le jeune chercheur qui participera à l'atelier n°2 du colloque annuel et nous vous invitons à venir l'écouter.

Nous vous rappelons que le colloque annuel de la SFDI se tiendra au mois de

mai à Lille sur le thème de **la souveraineté pénale des États au XXI<sup>ème</sup> siècle**. Le Bureau des jeunes chercheurs y tiendra son Assemblée générale annuelle, à laquelle nous vous invitons nombreux ! Des informations complémentaires sont données page 2.

Enfin, nous souhaitons attirer votre attention sur l'appel à cotisation lancé par la SFDI. En effet, en tant que membre vous pouvez participer aux manifestations organisées par la Société, notamment les colloques et les journées d'études, recevoir la Lettre d'information de la Société et enfin recevoir les actes des colloques (même ceux de l'année antérieure) et des journées d'études annuels, organisés par la Société. Des informations complémentaires sont données page 2.

Nous vous souhaitons à toutes et tous une bonne lecture.

*Le Bureau des Jeunes chercheurs*

### Sommaire

NOUVELLES EN VRAC.....	2
APPELS À PROJETS.....	3
COLLOQUES ET AUTRES MANIFESTATIONS À VENIR.....	5
DERNIÈRES JURISPRUDENCES DE DROIT INTERNATIONAL PUBLIC.....	6
COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE.....	6
ORGANE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS DE L'OMC.....	6
FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL.....	8
CIRDI.....	8
COUR PÉNALE INTERNATIONALE.....	9
CEDH.....	10
CJUE.....	11
ACTIVITÉS DES INSTANCES DES NATIONS UNIES.....	12
PUBLICATIONS DE BLOGS JURIDIQUES EN RAPPORT AVEC LE DROIT INTERNATIONAL.....	13
BLOGS DE LANGUE FRANÇAISE.....	13
BLOGS DE LANGUE ANGLAISE.....	15
BLOG DE LANGUE ESPAGNOLE.....	22

### NOUVELLES EN VRAC...

- ❖ Nous avons confectionné un [petit questionnaire](#) (10 petites questions) sur la lettre à l'attention de vous, lecteurs, afin de revenir sur cette expérience collaborative et de mieux cerner vos attentes. En effet, la collaboration étant notre mot d'ordre, nous souhaiterions que notre activité vous corresponde le plus possible. Alors n'hésitez pas à y répondre !
- ❖ Le colloque annuel de la SFDI qui se déroulera à l'Université de Lille 2, les 18, 19 et 20 mai prochains sur le thème : **La souveraineté pénale des États au XXI<sup>ème</sup> siècle**. [Le site internet du colloque est ouvert](#), pensez à le visiter pour vous inscrire.  
L'Assemblée générale du réseau des jeunes chercheurs aura lieu le vendredi à 17h (sous réserve), en parallèle de l'Assemblée générale de la SFDI. Tous les jeunes chercheurs sont invités à y participer.
- ❖ **Adhésion et cotisation : la SFDI lance un appel à cotisation auprès de tous ses membres.** Vous trouverez toutes les informations nécessaires, notamment les montants des cotisations [ici](#). Vous pourrez ainsi retirer ou vous voir envoyer les actes du colloque annuel 2017 mais également ceux de 2016 !
- ❖ **Fondation René Cassin – 48<sup>ème</sup> Session annuelle d'enseignement : Santé et Droit international des droits de l'Homme**  
La 48<sup>ème</sup> session annuelle d'enseignement de la Fondation René Cassin portera sur le thème « Santé et Droit international des droits de l'Homme », du 3 au 21 juillet 2017.  
**Date limite de candidature le 15 mai 2017.** [Plus d'information sur le site de la Fondation.](#)
- ❖ **Call for applications : Max Planck Luxembourg PhD Scholarships (2018)**  
The Max Planck Institute Luxembourg for International, European and Regulatory Procedural Law offers a limited number of PhD scholarships for foreign scholars to support their research stay at the Institute for up to twelve months.  
**Deadline for applications : 30 April 2017.** [More details here.](#)

## APPELS À PROJETS

### ❖ **Université Aix-Marseille – Appel à contributions : L'inapplication du droit.**

Contexte : Comme chaque année, l'UMR DICE -Université d'Aix-Marseille organise une journée d'études de nature à permettre à ses membres de se rencontrer, d'échanger et d'interagir avec des collègues extérieurs et des professionnels du droit. L'idée est de privilégier, d'une part, l'échange des points de vue et les regards croisés et, d'autre part, la participation inter-générationnelle en favorisant l'expression des jeunes chercheurs. La 10e journée aura lieu à Aix-en-Provence le 13 octobre 2017. Elle aura pour thème « L'inapplication du droit ». Le comité d'organisation est coordonné par MM. Olivier Le Bot et Romain Le Bœuf.

**Date limite de réponse le 15 avril 2017.** [Plus d'information ici.](#)

### ❖ **SIDI – Migration et droit international : Vers un dépassement de l'urgence ?**

La Société italienne de droit international et de droit de l'Union européenne a émis un appel à contributions pour son XXIIe colloque annuel intitulé « Migration et droit international : Vers un dépassement de l'urgence ? » qui se tiendra à l'Université de Trente le 8 et 9 juin 2017.

L'appel s'adresse aux universitaires italiens et internationaux désireux de présenter un exposé portant sur le droit international (public et privé) et de l'Union européenne et sur les différents aspects juridiques de la migration.

**Date limite de réponse le 15 avril 2017.** [Texte de l'appel à contributions et informations ici.](#)

### ❖ **L'agenciarisation de la politique d'immigration et d'asile face aux enjeux de la « crise des réfugiés » en Méditerranée.**

Le colloque pluridisciplinaire qui se tiendra à Aix les 28 et 29 septembre 2017 portera sur un sujet de nature à rassembler l'ensemble des équipes associées à la réflexion sur les modalités d'agenciarisation des politiques d'immigration et d'asile.

Le colloque entend mettre en lumière les nouvelles formes de gouvernance que suscite notamment cette « crise » des migrants/réfugiés en Méditerranée. Il s'agit ainsi de caractériser ceux des principes et des méthodes qui informent le fonctionnement opérationnel d'une politique de l'Union européenne que mettent à l'épreuve les convulsions secouant la région (et son hinterland) depuis plusieurs années.

L'appel à communications propose de retenir comme angle d'attaque l'étude du phénomène d'agenciarisation comme déclinaison d'un processus plus large d'opérationnalisation de l'Espace de liberté, de sécurité et de justice en général et de la politique d'immigration et d'asile en particulier. L'agenciarisation constitue elle-même l'une des formes d'externalisation à laquelle l'Union et ses Etats membres recourent. Elle n'est certes pas la seule mais constitue un objet de nature à être éclairé des différents points d'observation qu'offre une approche pluridisciplinaire. Partant, il y a là de solides raisons justifiant que l'on organise un colloque sur l'agenciarisation de la Politique d'immigration et d'asile comme réponse aux enjeux de la crise des réfugiés en Méditerranée.

Cet appel est ouvert aux universitaires de différentes disciplines et horizons (droit, science politique, sociologie) et aux praticiens (représentants du monde institutionnel et de la société civile).

**Date limite de réponse le 15 mai 2017.** [Plus d'information sur Calenda.](#)

❖ **Brazilian Journal of International Law : Special Issue on Investment Law.**

The Brazilian Journal of International Law invites submissions for a special issue on International Investment Law to be published in August 2017. The issue will be edited by Professors Hervé Ascensio (School of Law of Sorbonne, Paris), Catharine Titi (CREDIMI, University of Burgundy / French National Centre for Scientific Research) and Nitish Monebhurrin (University Centre of Brasília).

Submissions on all aspects of International Investment Law are welcome. The following non-exhaustive topics can be considered for submissions: the interaction of International Investment Law with other fields; international Investment Law and regional integration; the execution of arbitral investment awards; the duties of investors and corporate social responsibility; International Investment Law and the public interest; international financial institutions and International Investment Law.

**The deadline for submission is 31st May 2017.** [More details here.](#)

❖ **Atelier CDE - L'unité de l'Union européenne.**

Le Centre de droit européen (CDE) de l'Université Paris II Panthéon-Assas organise, en septembre prochain, son cinquième atelier doctoral en droit de l'Union européenne, sous la direction de Francesco MARTUCCI et Fabrice PICOD sur le thème de « L'unité de l'Union européenne ». En vue de cet atelier, le CDE lance un appel à contributions. Les propositions de contributions seront à envoyer avant **le 15 mai 2017 au Centre de droit européen de l'Université Panthéon-Assas, à l'adresse suivante : [cde@u-paris2.fr](mailto:cde@u-paris2.fr).** [Plus d'information sur cette page.](#)

❖ **Les soixante ans du traité de Rome et la jeune doctrine.**

À l'occasion des soixante ans du traité de Rome, cet appel à contribution sollicite la jeune doctrine afin de lui donner l'occasion de s'exprimer sur ce moment clé de l'intégration européenne. À chaque génération sa vision de l'intégration européenne, mais peut-être aussi des institutions et du droit qui l'accompagnent. Passée l'euphorie des premières années, voire des premières décennies, l'Union semble engluée dans une crise perpétuelle, dont la jeune génération a été le témoin privilégié. Elle est aussi celle qui bénéficie des politiques de l'Union, tel Erasmus. Quel regard porte cette génération sur l'Union européenne ? Les soixante-ans du traité de Rome offrent une occasion de l'interroger, et de s'interroger avec elle.

**Date limite de réponse le 19 juin 2017.** [Plus d'information sur Calenda.](#)

**COLLOQUES ET  
AUTRES MANIFESTATIONS À VENIR**

Université Clermont Auvergne

**Colloque : Le droit d'asile en situation d'afflux massif : tensions et ambiguïtés**

**Judi 13 et vendredi 14 avril**

Université Clermont Auvergne, École de Droit, Amphithéâtre Trudaine  
41, Bd François-Mitterrand, Clermont-Ferrand

[Programme](#)

3e rencontres doctorales du Centre de recherche en droit international privé

**L'immunité d'exécution des États étrangers après l'entrée en vigueur de la Loi Sapin 2**

**19 avril 2017, de 18h à 20h30**

Université Panthéon-Assas (Salle des Conseils), 12 Place du Panthéon, Paris 5

[Plus d'information](#)

Institut Max Planck de Luxembourg

**Colloque : *The Expert in the International Adjudicative Process***

**27 et 28 avril 2017**

Max Planck Institute Luxembourg (Conference room, 4th floor)  
4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg

[Programme et informations.](#)

Université Jean Moulin – Lyon III

**Le Conseil de sécurité des nations unies et la mer**

**4 et 5 mai 2017**

Auditorium HUVELIN, Université Jean Moulin Lyon 3  
15 quai Claude Bernard - 69007 Lyon

[Programme et informations.](#)

Société française pour le droit international

**Colloque annuel : la souveraineté pénale des États au XXI<sup>e</sup> siècle**

**du 18 au 20 mai 2017**

Université de Lille 2 Droit et santé (Campus Moulins : 1 place Déliot, Lille)

[Plus d'information sur le site du colloque](#)

L'Institut Michel Villey et la revue *Jus Politicum* organisent des journées d'études internationales intitulées

**« Le constitutionnalisme global »**

**les 29 et 30 mai 2017.**

(Université Panthéon-Assas, Salle des Conseils, 12 Place du Panthéon, Paris 5)

Plus d'information [sur le site de l'Institut.](#)

Université de Toulouse 1

**Cycle de conférences : « les mariages forcés et le droit »**

**Conférence n°2 : L'articulation des règles nationales et internationales**

**25 avril 2017, 14h-17h**

**Conférence n°3 : Les acteurs de la protection des individus exposés aux mariages forcés**

**29 mai 2017, 14h-17h**

Les conférences auront lieu en amphithéâtre Guy Isaac, bâtiment I  
Université de Toulouse 1, Manufacture des Tabacs, 21 allée de Brienne, Toulouse

[Programme des conférences.](#)

## DERNIÈRES JURISPRUDENCES DE DROIT INTERNATIONAL PUBLIC

### Cour internationale de Justice

Aucun arrêt en mars, mais un [curieux communiqué de presse](#) daté du 9 mars 2017 : il s'agit d'une déclaration du Président de la Cour faisant suite à la réception par le greffe le 23 février 2017 d'un « document » intitulé « Demande en révision de l'arrêt du 26 février 2007 en l'affaire relative à l'*Application de la convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (Bosnie-Herzégovine c. Serbie)* ». L'incertitude concernant la qualité d'agent de la Bosnie Herzégovine du signataire de ce document a conduit le Greffe à demander à la Présidence collégiale de cet État d'éclaircir la question. Les trois membres de cette présidence ayant fourni des réponses contradictoires (deux contestant que le signataire soit agent de l'État, le troisième le confirmant), la Cour a considéré « qu'aucune décision n'a été prise par les autorités compétentes de demander, au nom de la Bosnie-Herzégovine en tant qu'État, la révision de l'arrêt du 26 février 2007 [...] et qu'elle n'était donc pas valablement saisie de la question ». Aucune suite ne peut donc être donnée au document reçu le 23 février 2017.

### Organe de Règlement des Différends de l'OMC

*Avec la contribution de Raphaël Maurel*

#### **Affaire DS492 : Union européenne — Mesures affectant les concessions tarifaires concernant certains produits à base de viande de volaille**

Le 28 mars 2017, l'OMC a publié le rapport du Groupe spécial dans le cadre de la procédure engagée par la Chine au sujet de cette affaire. La Chine avait demandé l'ouverture de consultations le 8 avril 2015, et l'établissement d'un GS le 8 juin de la même année. L'ORD l'avait refusé le 19 juin avant de l'établir le 20 juillet. De janvier 2002 à juillet 2008, les importations de produits à base de volaille en provenance de Chine dans l'Union européenne ont été prohibées en raison de plusieurs mesures SPS (dont la compatibilité avec les règles de l'OMC n'était pas en cause). Après un assouplissement de ces mesures en 2008, les importations avaient augmenté considérablement, notamment concernant deux lignes tarifaires (sur 10 au total) incluses dans les renégociations tarifaires effectuées en même temps au titre de l'article XXVIII:5 du GATT (deux ensembles dont les renégociations ont commencé respectivement en 2006 et 2009). La Chine représentait alors plus de 50% des importations dans l'Union européenne relevant de ces deux lignes tarifaires ; mais l'UE a considéré à la suite des renégociations que le Brésil et la Thaïlande étaient les seuls Membres de l'OMC à avoir un intérêt comme "principal" fournisseur ou un intérêt "substantiel" comme fournisseur dans les concessions tarifaires en cause, sur la base des parts des importations dans l'Union européenne que différents Membres avaient détenues au cours des trois années précédant l'ouverture de chacun des deux exercices de négociation. Elle a donc attribué la majorité des parts de chacun des 10 contingents tarifaires (remplaçant les concessions tarifaires) au Brésil et/ou à la Thaïlande, car ces deux Membres représentaient la majorité des importations de ces produits dans l'Union européenne au cours des années précédant l'ouverture des exercices de négociation de 2006 et de 2009.

La Chine a contesté les 10 contingents tarifaires.

Le GS a reconnu le bien-fondé de l'allégation de la Chine selon laquelle l'accroissement de sa capacité d'exporter des produits à base de volaille vers l'Union européenne par suite de l'assouplissement des mesures SPS en juillet 2008 était un "facteur spécial" dont l'Union européenne devait tenir compte pour déterminer quels pays avaient un "intérêt substantiel" à la fourniture des produits visés, ou pour déterminer les parts des contingents tarifaires à attribuer à la catégorie de "tous les autres" pays qui n'étaient pas reconnus en tant que fournisseurs ayant un intérêt substantiel (y compris la Chine) conformément à l'article XIII.

Il a écarté les allégations chinoises concernant les 8 autres contingents.

## **Affaire DS510 : [États-Unis — Certaines mesures relatives au secteur des énergies renouvelables](#)**

Le 9 septembre 2016, l'Inde a demandé l'ouverture de consultations avec les États-Unis au sujet de certaines mesures des États-Unis relatives aux prescriptions régissant la teneur en éléments nationaux et aux subventions instituées par les gouvernements des États de Washington, de Californie, du Montana, du Massachusetts, du Connecticut, du Michigan, du Delaware et du Minnesota, dans le secteur de l'énergie. La plupart des mesures visées constitueraient selon l'Inde des incitations à la production d'énergie renouvelable subordonnées à l'utilisation de produits nationaux voire locaux de préférence à des produits importés (sous la forme de subventions, crédits d'impôts, remboursements de taxes et autres incitations fiscales).

Le 21 mars, l'ORD a établi un groupe spécial. Le Brésil, la Chine, la Corée, la Fédération de Russie, l'Indonésie, le Japon, la Norvège, Singapour, le Taipei chinois, la Turquie et l'Union européenne ont réservé leurs droits de tierces parties.

## **Affaire DS512 : [Russie — Mesures concernant le trafic en transit](#)**

Le 14 septembre 2016, l'Ukraine a demandé l'ouverture de consultations avec la Fédération de Russie au sujet de multiples restrictions alléguées visant le trafic en transit en provenance de l'Ukraine par la Fédération de Russie à destination de pays tiers. Ces mesures restrictives visent le transit, par la Russie, d'exportations à destination de du Kazakhstan, du Kirghizistan et d'autres pays asiatiques. Elles consistent par exemple dans l'obligation que la totalité du transit international de marchandises par transport routier et ferroviaire en provenance de l'Ukraine, par le territoire de la Russie et à destination du Kazakhstan, parte exclusivement du territoire du Bélarus et répondre à des conditions restrictives additionnelles (scellés, etc...).

À sa réunion du 21 mars 2017, l'ORD a établi un groupe spécial. Le Brésil, le Canada, la Chine, la Corée, les États-Unis, l'Inde, le Japon, Moldova, la Norvège, le Paraguay, Singapour, la Turquie et l'Union européenne ont réservé leurs droits de tierces parties.

## **Affaire DS524 : [Costa Rica - Mesures concernant l'importation d'avocats frais en provenance du Mexique](#)**

Le 8 mars, le Mexique a notifié au Secrétariat de l'OMC qu'il avait demandé l'ouverture de consultations avec le Costa Rica dans le cadre du mécanisme de règlement des différends de l'OMC au sujet de certaines mesures imposées par le Costa Rica qui, selon ses allégations, restreignent ou interdisent l'importation d'avocats frais en provenance du Mexique, ainsi que du fait allégué que le Costa Rica n'a pas mis en oeuvre, ni reconnu dans sa réglementation intérieure, certaines obligations énoncées dans l'Accord de l'OMC sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS).

## **Affaire DS523 : [États-Unis - Mesures compensatoires visant certains tubes et tuyaux](#)**

Le 8 mars, la Turquie a informé le Secrétariat de l'OMC qu'elle avait demandé l'ouverture de consultations avec les États-Unis au sujet des droits compensateurs qu'ils imposent sur certains tubes et tuyaux. La plainte vise diverses mesures de type administratif, comme la détermination de la qualité d'organisme public basée uniquement sur le contrôle, par les pouvoirs publics, des entités fournissant de l'acier laminé à chaud moyennant une rémunération moins adéquate.

## **Affaire DS461 : [Colombie — Mesures visant les importations de textiles, vêtements et chaussure](#)**

Lors d'une réunion extraordinaire tenue le 6 mars, l'ORD est convenu d'établir, à la demande de la Colombie, un groupe spécial chargé de déterminer si ce pays s'est mis en conformité avec une décision rendue par l'OMC concernant les droits d'importation qu'il applique aux textiles, aux vêtements et aux chaussures.

La Colombie a réitéré sa position selon laquelle elle s'était mise en conformité avec les recommandations et décisions de l'ORD relatives à l'affaire DS461 dans le délai raisonnable, lequel est arrivé à expiration le 22 janvier. Le Panama, qui a engagé la procédure dans cette affaire, avait demandé l'autorisation de suspendre des concessions à l'égard de la Colombie sans demander l'établissement d'un groupe spécial au titre de l'article 21:5 du Mémoire d'accord de l'OMC sur le règlement des différends. La Colombie avait alors jugé nécessaire de recourir à l'article 21:5 du Mémoire d'accord. Le Panama avait fait objection à la demande présentée par la Colombie pour l'établissement d'un groupe spécial de la mise en conformité au titre de l'article

21:5, au motif que la Colombie n'avait pas tenu des consultations avec le Panama au titre de l'article 21:5. La Colombie a réitéré sa position selon laquelle le Mémoire d'accord n'oblige pas les parties à tenir des consultations avant de demander l'établissement d'un groupe spécial de la mise en conformité au titre de l'article 21:5. Elle a donc demandé pour la deuxième fois l'établissement d'un groupe spécial de la mise en conformité au titre de l'article 21:5.

Le Panama a déclaré qu'il avait déjà exprimé ses préoccupations au sujet de certaines questions de fond et de procédure liées à la demande d'établissement d'un groupe spécial de la mise en conformité présentée par la Colombie. Toutefois, il a noté que le groupe spécial de la mise en conformité serait établi au titre de l'article 21:5 à la suite de la deuxième demande présentée par la Colombie. Il s'est réservé le droit de soulever ses préoccupations de fond et de procédure devant le Groupe spécial.

Plusieurs délégations ont réitéré leurs préoccupations systémiques à cet égard. Des désaccords ont été exprimés quant à la question de savoir si la tenue de consultations était une condition préalable au recours à un groupe spécial de la mise en conformité établi au titre de l'article 21:5. Plusieurs Membres se sont dits favorables à la pratique consistant à conclure des accords sur la chronologie, comme solution pragmatique.

L'ORD est convenu de renvoyer au Groupe spécial initial la question soulevée par la Colombie. L'Australie, la Chine, l'Équateur, les États-Unis, la Fédération de Russie, le Guatemala, le Honduras, l'Inde, le Taïpei chinois et l'Union européenne ont réservé leur droit de participer aux travaux du Groupe spécial en qualité de tierces parties.

### Fonds monétaire international

*Avec la contribution d'Ambroise Fahrner*

À noter ce mois-ci dans le cadre des contentieux ukraino-russes, deux étapes décisives ont été franchies sur le volet du financement de l'économie ukrainienne par certains de ses créanciers publics, la Russie et le Fonds Monétaire International.

- ❖ Dans le cadre du plan d'aide de 17,5 milliards de dollars accordé en 2015 à l'Ukraine, alors au bord du défaut, le F.M.I a conclu sa consultation au titre de l'Article IV avec celle-ci, et en conséquence décidé de lui accorder une tranche de près d'un milliard de dollars supplémentaires.
- ❖ Quelques jours après cette décision, la Haute Cour de Justice britannique a quant à elle examiné l'affaire relative au non remboursement de la dette ukrainienne à la Russie pour trois milliards de dollars, et écarté l'ensemble des arguments ukrainiens, qui visaient à étendre l'affaire aux questions relatives à la Crimée ... (résumé officiel sur la décision ici).

La position du F.M.I sur le défaut ukrainien sera particulièrement observée et délicate.

### CIRDI

*Avec la contribution de Vincent Bélier*

- ***Aaron C. Berkowitz, Brett E. Berkowitz and Trevor B. Berkowitz v. Republic of Costa Rica, No. UNCT/13/2 :***
  - Procedural Order No. 1 of February 26<sup>th</sup>, 2014 (only in English) ;
  - Interim Award of the tribunal of October 25<sup>th</sup>, 2016 (only in English) ;
  - Procedural Order Taking note of Termination of February 10<sup>th</sup>, 2017 (only in English) ;
  - Procedural Order on Stay Application of February 28<sup>th</sup>, 2017 (only in English) ;
- ***Abertis Infraestructuras, S.A. v. Argentine Republic, No. ARB/15/48 :***
  - Resolución Procesal No. 1 of October 11<sup>th</sup>, 2016 (only in Spanish) ;
  - Resolución Procesal No. 2 of March 27<sup>th</sup>, 2017 (only in Spanish) ;



- ***Gabriel Resources Ltd. and Gabriel Resources (Jersey) v. Romania, No. ARB/15/31*** :  
Procedural Order No. 4 of January 10<sup>th</sup>, 2017 (only in English) ;
- ***Lone Pine Resources Inc. v. Canada, No. UNCT/15/2***:  
Procedural Order on Withheld and Redacted Documentation of February 24<sup>th</sup>, 2017 (only in English).
- ***ACP Axos Capital GmbH v. Republic of Kosovo, No. ARB/15/22*** :  
Procedural Order No. 2 of March 6<sup>th</sup>, 2017 (only in English) ;
- ***Venezuela Holdings B.V. and others v. Bolivarian Republic of Venezuela, No. ARB/07/27***:  
Decision on Annulment of March 9<sup>th</sup>, 2017 (available in English and Spanish) ;
- ***Ansung Housing Co., Ltd. v. People's Republic of China, No. ARB/14/25*** :  
Award of March 9<sup>th</sup>, 2017 (only in English) ;
- ***Eli Lilly and Company v. Canada, No. UNCT/14/2*** :  
Final Award of March 16<sup>th</sup>, 2017 (only in English) ;
- ***TransCanada Corporation and TransCanada PipeLines Limited v. United States of America, No. ARB/16/21*** :  
Order of the Secretary-General Taking Note of the Discontinuance of the Proceeding of March 24<sup>th</sup>, 2017 (only in English).

### Cour Pénale Internationale

*Avec la contribution d'Aurore Stephan*

[CPI, ICC-01/05-01/13-2123-Corr, Situation en République de Centrafrique, Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo, Aimé Kilolo Musamba, Jean-Jacques Mangenda Kabongo, Fidèle Babala Wandu et Narcisse Arido, 22 mars 2017](#) (décision en anglais uniquement)

Le 19 octobre 2016, la Chambre de première instance VII a reconnu les intéressés coupables de plusieurs atteintes à l'administration de la justice, en lien avec les faux témoignages livrés par des témoins de la Défense dans une autre affaire concernant Jean-Pierre Bemba devant la CPI. Le 22 mars 2017, elle a donc prononcé à leur encontre diverses pénalités. Jean-Pierre Bemba Gombo a été condamné à une peine additionnelle d'une année de prison (sans aucune déduction du temps déjà passé en détention) ainsi qu'à une amende de 300 000 euros qui sera transférée au Fonds au profit des victimes. Aimé Kilolo Musamba a été condamné à une peine totale de 2 ans et 6 mois d'emprisonnement, dont a été déduit le temps qu'il a déjà passé en détention depuis son arrestation le 23 novembre 2013. Toutefois, le reste de la peine a été suspendu pendant trois ans de sorte que la peine ne prendra pas effet si l'intéressé s'acquitte de l'amende de 30 000 euros auquel il a été condamné et s'il ne commet pas, pendant cette période et en quelque lieu que ce soit, une nouvelle infraction passible d'une peine d'emprisonnement, y compris toute atteinte à l'administration de la justice. Le même régime s'applique à Jean-Jacques Mangenda Kabongo qui a été condamné à une peine de deux ans d'emprisonnement. Narcisse Arido a été condamné à une peine de 11 mois, ce qui correspond au temps passé en détention ; la Chambre a donc considéré que sa peine a été purgée. Il en est de même pour Fidèle Babala Wandu qui a été condamné à une peine de six mois d'emprisonnement.

Pour fixer ces peines, la Chambre a pris en compte la gravité des infractions commises, de son comportement coupable et la situation personnelle des intéressés. Elle a également pris en considération les circonstances individuelles des personnes reconnues coupables, telles que leur bon comportement tout au long du procès, leur coopération avec la Cour, leur situation de famille, l'absence de condamnations antérieures et d'autres circonstances personnelles.

[CPI, ICC-01/04-01/07, Situation en République démocratique du Congo, Le Procureur c. Germain Katanga, 24 mars 2017 \(décision en français uniquement\)](#)

Dans l'affaire Katanga, la Chambre de première instance II a rendu son ordonnance de réparation, après avoir reconnu coupable l'intéressé le 7 mars 2014 en tant que complice, d'un chef de crime contre l'humanité (meurtre) et de quatre chefs de crimes de guerre (meurtre, attaque contre une population civile, destruction de biens et pillage) et l'avoir condamné à une peine de douze ans d'emprisonnement le 23 mai 2014, réduite par la suite et qui a pris fin le 18 janvier 2016. Elle ordonne une réparation individuelle, fixée symboliquement à la hauteur de 250 USD pour 297 victimes, ainsi que des réparations collectives ciblées prenant la forme d'une aide au logement, d'un soutien à une activité génératrice de revenus, d'une aide à l'éducation et d'un soutien psychologique. Toutefois, en raison de l'indigence du condamné, c'est le Fonds au profit des victimes a été invité à utiliser ses ressources à cette fin.

Pour justifier sa décision, la Chambre a rappelé que l'objectif des mesures de réparation était d'obliger les responsables de crimes graves à réparer le préjudice qu'ils ont causé aux victimes et de permettre à la Cour de s'assurer que les criminels répondent de leurs actes. Les mesures de réparation doivent tenir compte des besoins de toutes les victimes et les mesures mises en œuvre doivent garantir leur sécurité, leur bien-être physique et psychologique et la protection de leur vie privée. Elle a en outre rappelé que les réparations doivent être accordées « sans distinction défavorable fondée sur le sexe, l'âge, la race, la couleur, la langue, la religion ou la conviction, les opinions politiques ou autres, l'orientation sexuelle, l'origine nationale, ethnique ou sociale, la fortune, la naissance ou toute autre qualité », et qu'elles doivent tendre vers la réconciliation, ce qui peut être atteint par l'octroi de réparations collectives. La Cour s'est donc livré à un examen individuel des demandes de réparation afin de déterminer quelles personnes rapportaient des preuves suffisantes pour être considérées comme victimes. Elle a enfin rappeler qu'il ne s'agissait pas d'indemniser les préjudices dans leur intégralité mais de soulager les préjudices subis par les victimes d'une manière significative.

#### CEDH

*Avec la contribution d'Olga Bodnarchuk*

[Nagmetov c. Russie, GC, arrêt du 30 mars 2017, req. n° 35589/08.](#)

*L'octroi d'office d'une satisfaction équitable par la Cour EDH.*

Le 25 avril 2006 le fils du requérant a participé à un rassemblement public contre la corruption des fonctionnaires locaux à un village du Daghestan. Le rassemblement a été dispersé par les autorités au moyen d'armes à feu ce qui a causé la mort du fils du requérant. L'enquête pénale a été ouverte le même jour mais elle a été suspendue à plusieurs reprises jusqu'à la suspension définitive du 17 avril 2011. Le père du requérant a introduit une requête le 11 juillet 2008 auprès de la Cour EDH en alléguant la violation de l'article 2 de la Convention dans ses volets matériel et procédural. La chambre a conclu à la violation de l'article 2 dans les deux volets et a alloué au requérant 50 000 euros pour préjudice moral sans qu'une demande de satisfaction équitable soit formée de manière appropriée. Le Gouvernement a sollicité le renvoi devant la Grande Chambre en vertu de l'article 43 de la Convention afin de savoir si une satisfaction équitable pouvait être octroyée en l'absence d'une demande dûment soumise en respect de la Convention et du règlement de la Cour. Ayant fait les siennes les conclusions de la chambre sur la violation de l'article 2, la Grande Chambre a précisé qu'il ne lui appartient généralement pas de rechercher d'office si le requérant avait subi d'autres dommages que ceux qu'il a explicitement réclamés. Or, dans des cas exceptionnels, la Cour, guidée par le principe d'équité et en l'absence des perspectives raisonnables d'obtenir la réparation au niveau interne, reste compétente pour octroyer d'office une satisfaction équitable pour un dommage moral à condition que le requérant ait exprimé le souhait d'obtenir une réparation pécuniaire et qu'il existe un lien de causalité entre la violation et le préjudice moral découlant de la violation.

Par ailleurs, sur la question de l'exécution des arrêts de la Cour EDH par la Cour constitutionnelle russe, on renvoie à l'article récent de Christos L. GIANNOPOULOS, « [Jurisprudence constitutionnelle russe. Désobéir pour servir une cause. Considérations sur la première application de la nouvelle compétence de la Cour](#)

[constitutionnelle russe pour filtrer l'exécution des décisions de la Cour EDH](#) », *RFDC*, n° 109, mars 2017, pp. 255-268.

**Mitrović c. Serbie, 3<sup>ème</sup> sect., arrêt du 21 mars 2017, req. n° 52142/12 (uniquement en anglais).**

*La détention résultant d'un jugement d'une république autoproclamée des Balkans.*

Le requérant, condamné à huit ans d'emprisonnement en 1994 pour homicide par des tribunaux de la république serbe de Krajina (entité autoproclamée), avait été transféré en Serbie pour purger sa peine. En 1999, lors d'une permission annuelle de dix jours, il n'est pas retourné en prison. Arrêté en 2010, le requérant a été envoyé en prison serbe pour y purger le reste de sa peine. Devant la Cour EDH le requérant alléguait la violation de l'article 5 § 1 du fait d'avoir été emprisonné entre 2010 et 2012 sur le fondement du jugement d'un tribunal de l'entité non reconnue par la communauté internationale. La chambre rappelle qu'afin de répondre aux exigences de légalité, la privation de liberté au sens de l'article 5 § 1 doit être conforme aux règles substantielles et procédurales du droit national ou du droit international le cas échéant. Autrement dit, la décision d'une juridiction qui fonctionne en dehors du système juridique national doit être reconnue conformément au droit national et ne pas être exécutée de manière automatique même si la détention est proportionnée au crime commis selon les juridictions nationales. La chambre conclut donc à la violation de l'article 5 § 1.

### CJUE

**A., B., C., D. c/ Minister van Buitenlandse Zaken, arrêt de grande chambre du 14 mars 2017, aff. -158/14**

Dans cet arrêt, la Cour de Justice se penche sur les différentes conventions relatives à la répression du terrorisme, pour conclure que « la position commune 2001/931 et le règlement n° 2580/2001 doivent être interprétés en ce sens que des activités de forces armées en période de conflit armé, au sens du droit international humanitaire, peuvent constituer des « actes de terrorisme », au sens de ces actes de l'Union » (§97).

S'agissant en l'espèce d'une affaire liée à l'inscription des TLET (Tigres de libération de l'Eelam tamoul) sur la liste de gel des fonds à titre de sanction pour actes de terrorisme, la Cour conclut également que « la position commune 2001/931 et le règlement n° 2580/2001 ne s'opposant pas à ce que des activités de forces armées en période de conflit armé, au sens du droit international humanitaire, constituent des "actes de terrorisme", au sens de ces actes de l'Union, le fait que les activités de l'entité des TLET puissent constituer de telles activités n'affecte pas la validité du règlement d'exécution n° 610/2010 ainsi que des actes de l'Union antérieurs à ce règlement d'exécution, relatifs à l'inscription de l'entité des TLET sur la liste de gel des fonds » (§98).

### ACTIVITÉS DES INSTANCES DES NATIONS UNIES

#### Résolutions du Conseil de sécurité

[S/RES/2349\(2017\)](#) : Paix et sécurité en Afrique

[S/RES/2348\(2017\)](#) : La situation concernant la République démocratique du Congo

[S/RES/2347\(2017\)](#) : Maintien de la paix et de la sécurité internationales

[S/RES/2346\(2017\)](#) : La situation en Somalie

[S/RES/2345\(2017\)](#) : Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée

[S/RES/2344\(2017\)](#) : La situation en Afghanistan

#### Résolutions de l'Assemblée générale

[A/RES/71/278](#) : Action de l'ONU concernant l'exploitation et les atteintes sexuelles

## PUBLICATIONS DE BLOGS JURIDIQUES EN RAPPORT AVEC LE DROIT INTERNATIONAL

### BLOGS DE LANGUE FRANÇAISE

#### Actualités Droits Libertés

NINA FABRIZI-RACINE, « [Frontex, nouvelle Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes : Des données et des hommes](#) », 21 mars 2017.

JELENA APARAC, « [Yémen ? Vous avez dit crise humanitaire ?](#) », 20 mars 2017.

NATACHA FAUVEAU IVANOVIC, « [La Chambre de la Cour suprême infirme certaines condamnations de Nuon Chea et Khieu Samphân mais confirme la peine à perpétuité](#) », 10 mars 2017.

JOHANN MORRI, « [Décret anti-immigration : La justice oblige le président des Etats-Unis à revoir sa copie](#) », 2 mars 2017.

RACHEL LUCAS ET ELSA MARIE, « [Notre unique arme sera la parole : réflexions sur l'accord de paix colombien du 30 novembre 2016](#) », le 1 mars 2017.

#### Centre de droit international de l'ULB

François Dubuisson et Ninon Grangé, « [Valse avec Bachir \(Ari Folman, 2008\) : mémoire, droit et responsabilité](#) », 9 mars 2017.

#### Libertés, Libertés chéries

« [La Cour européenne et l'exportation des prestations sociales](#) », 27 mars 2017.

« [Le voile à l'entreprise et la conception française de la laïcité](#) », 17 mars 2017.

#### Multipol

« [OUVRAGE : M. Jansen, J. Pauwelyn, T. Carpenter \(eds.\), The Use of Economics in International Trade and Investment Disputes](#) », 31 mars 2017.

« [OUVRAGE : A. Zidar, J.-P. Gauci \(eds.\), The Role of Legal Advisers in International Law](#) », 29 mars 2017

« [OUVRAGE : S. Casey-Maslen, A. Clapham, G. Giacca, S. Parker, The Arms Trade Treaty: A Commentary](#) », 28 mars 2017.

« [OUVRAGE : M. Behnassi, O. Barrière, J. Stoessel-Ritz, F. Arib, C. Prével \(dir.\), Les systèmes socioécologiques en Afrique du Nord et de l'Ouest face au changement global : gouvernance, adaptation, viabilité et résilience](#) », 26 mars 2017.

« [OUVRAGE : A. Nolan, R. Freedman, T. Murphy \(eds.\), The United Nations Special Procedures System](#) », 25 mars 2017.

Catherine MAIA, « [Par sa Résolution 2347 \(2017\), le Conseil de sécurité demande aux États membres de protéger le patrimoine culturel lors de conflits armés](#) », 24 mars 2017.

Catherine MAIA, « [Affaire Katanga : la CPI ordonne des réparations individuelles et collectives au profit des victimes](#) », 24 mars 2017.

Catherine MAIA, « [Soudan du Sud : la crise humanitaire s'aggrave, selon le Secrétaire général de l'ONU](#) », 23 mars 2017.

Catherine MAIA, « [Le Conseil de sécurité de l'ONU condamne à l'unanimité le tir de missile nord-coréen](#) », 23 mars 2017.

« [OUVRAGE : N. Bernaz, Business and Human Rights. History, Law and Policy: Bridging the Accountability Gap](#) », 21 mars 2017.

« [OUVRAGE : ICRC, Commentary on the First Geneva Convention: Convention \(I\) for the Amelioration of the Condition of the Wounded and Sick in Armed Forces in the Field](#) », 20 mars 2017.

« [OUVRAGE : M.N. Shaw, Rosenne's Law and Practice of the International Court: 1920-2015](#) », 19 mars 2017.

« [OUVRAGE : P. Acconci, D. Donat-Cattin, A. Marchesi, G. Palmisano, V. Santori \(eds.\), International Law and the Protection of Humanity: Essays in Honor of Flavia Lattanzi](#) », 18 mars 2017.

« [OUVRAGE : F. Staiano, The Human Rights of Migrant Women in International and European Law](#) », 17 mars 2017.

« [OUVRAGE : A. Herwig, M. Simoncini \(eds.\), Law and the Management of Disasters: The Challenge of Resilience](#) », 16 mars 2017.

Catherine MAIA, « [O Tribunal de Justiça da União Europeia determina que o uso de véu islâmico pode ser proibido no local de trabalho](#) », 15 mars 2017.

« [OUVRAGE : M. Arcari, L. Balmond, A.-S. Millet-Devalle \(dir.\), La gestion des espaces en droit international et européen](#) », 14 mars 2017.

« [OUVRAGE : J.A. Hessbruegge, Human Rights and Personal Self-Defense in International Law](#) », 13 mars 2017.

« [OUVRAGE : A.-M. Thévenot-Werner, Le droit des agents internationaux à un recours effectif : vers un droit commun de la procédure administrative internationale](#) », 12 mars 2017.

« [OUVRAGE : J.L. Black-Branch, D. Fleck \(eds.\), Nuclear Non-Proliferation in International Law \(vol. III\)](#) », 9 mars 2017.

Catherine MAIA, « [La CIJ refuse d'étudier la demande bosniaque de révision de l'arrêt de 2007 relatif à l'Application de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide \(Bosnie-Herzégovine c. Serbie\)](#) », 9 mars 2017.

« [OUVRAGE : M. Tissier-Raffin, La qualité de réfugié de l'article 1 de la Convention de Genève à la lumière des jurisprudences occidentales](#) », 6 mars 2017.

« [OUVRAGE : A. Peters, Beyond Human Rights: The Legal Status of the Individual in International Law](#) », 4 mars 2017.

« [OUVRAGE : C. Buckley, A. Donald, P. Leach \(eds.\), Towards Convergence in International Human Rights Law: Approaches of Regional and International Systems](#) », 4 mars 2017.

« [OUVRAGE : N. Cariat, La Charte des droits fondamentaux et l'équilibre constitutionnel entre l'Union européenne et les États membres](#) », 2 mars 2017.

Catherine MAIA, « [Selon une commission d'enquête de l'ONU, tous les belligérants ont commis des crimes de guerre lors de la bataille d'Alep](#) », 1 mars 2017.

### **Sentinelle**

Philippe WECKEL, « [Résolution 2347 \(2017\) : le Conseil de sécurité organise la lutte contre le trafic de biens culturels par des groupes terroristes](#) », 25 mars 2017.

Gabin EYENGA, « [L'Initiative de l'Afrique sur les énergies renouvelables entre dans sa phase d'action](#) », 19 mars 2017.

Philippe WECKEL, « [Demande en révision de l'arrêt du 26 février 2007 en l'affaire relative à l'Application de la convention pour la prévention et la répression du crime de génocide \(Bosnie-Herzégovine c. Serbie\)](#) », 18 mars 2017.

Philippe WECKEL, « [La troisième tentative des négociations intersyriennes de Genève est engagée](#) », 11 mars 2017.

Philippe WECKEL, « [Veto russe sur les mesures restrictives visant les responsables de l'emploi d'armes chimiques en Syrie](#) », 6 mars 2017.

### **BLOGS DE LANGUE ANGLAISE**

*Avec la contribution de Vinc D. Okila*

#### ***AJIL Unbound - online-only publication and blog of the American Journal of International Law***

RENE URUENA, « [Playing with Fire: International Criminal Law, Transitional Justice, and the Implementation of the Colombian Peace Agreement](#) », 31 mars 2017.

#### ***ASIL Insights - American Society of International Law***

DANIEL RIETIKER, « [The \(Il?\)legality of Nuclear Weapons Tests Under International Law—Filling the Possible Legal Gap by Ensuring the Comprehensive Test Ban Treaty's Entry into Force](#) », 16 mars 2017.

### ***Asser International Sports Law blog Our International Sports Law Diary***

RYAN GAUTHIER, « [Kosovo at the Court of Arbitration for Sport – Constructing Statehood Through Sport?](#) », 17 mars 2017.

TOMAS GRELL, « [FIFA's Responsibility for Human Rights Abuses in Qatar – Part II: The Zurich Court's Ruling](#) », 6 mars 2017.

### ***Berkeley Journal of International Law Blog***

LAURENS KELLY-JONES, « [The Hacking of Things: International Law's Modern Challenge](#) », 29 mars 2017.

LLYA AKDEMIR, « [The Mystery of Mr. Yanukovych: The Legality of Russia's Intervention in Ukraine](#) », 23 mars 2017.

MAXIMILIAN OEHL, « [The Hypernormalization of International Law](#) », 22 mars 2017.

SARA BIRKENTHAL, « [The Need for an Evidentiary Standard for Open Source Evidence](#) », 9 mars 2017.

### ***Communis Hostis Omnium Navigating the Murky Legal Waters of Maritime Piracy***

MILENA STERIO, « [Somali Pirates Are Back?](#) », 16 mars 2017.

### ***Cornell International Law Journal Online***

HENRY HAN, « [Pirates of the Caribbean: Above the Law](#) », 16 mars 2017.

JOSEPH LOCASCIO, « [Comparing E.U. and U.S. Merger Law: The Dow-DuPont Case](#) », 16 mars 2017.

### ***EJIL: Talk! - Blog of the European Journal of International Law***

MONICA HAKIMI, « [North Korea and the Law on Anticipatory Self-Defense](#) », 28 mars 2017.

ELVINA POTHELET, « [The Evacuation of Eastern Aleppo: Humanitarian Obligation or War Crime?](#) », 14 mars 2017.

MATT BROWN, « [The Evacuation of Eastern Aleppo: Humanitarian Obligation or War Crime?: A Reply](#) », 27 mars 2017.

DAPO AKANDE, « [The International Legal Framework Regulating Armed Drones](#) », 27 mars 2017.

SOLON SOLOMON, « [The Right to Religious Freedom and the Threat to the Established Order as a Restriction Ground: Some Thoughts on Account of the Achbita Case](#) », 23 mars 2017.

RAMUTE REMEZAITE, « [Azerbaijan: Is it Time to Invoke Infringement Proceedings for Failing to Implement Judgments of the Strasbourg Court?](#) », 22 mars 2017.

DIANE DESIERTO, « [Hegemonic Cooperation or Succession? The United States' Emerging 'Abandonment', and China's Rising 'Defense', of the Global Order](#) », 21 mars 2017.

PAVLE KILIBARDA, « [The ECtHR's Ilias and Ahmed v. Hungary and Why It Matters](#) », 20 mars 2017.



AKBAR RASULOV, « [On Theory-Bashing: Why It Happens and What It \(Probably\) Says About Us](#) », 17 mars 2017.

IRYNA MARCHUK, « [Ukraine v Russia at the ICJ Hearings on Indication of Provisional Measures: Who Leads?](#) », 16 mars 2017.

JUAN PAPIER, « [The 'Command Responsibility' Controversy in Colombia](#) », 15 mars 2017.

MARKO MILANOVIC, « [The Strangest ICJ Case Got Even Stranger, Or the Revision That Wasn't](#) », 13 mars 2017.  
Sur le même thème, DAPO AKANDE ([ici](#)).

JONATHAN SOMER, « [Opening the Floodgates, Controlling the Flow: Swedish Court Rules on the Legal Capacity of Armed Groups to Establish Courts](#) », 10 mars 2017.

STEPHAN SCHILL, « [The Constitutional Frontiers of International Economic Law](#) », 9 mars 2017.

ALESSANDRA ASTERITI, « [The Use of Cluster Munitions by Saudi Arabia in Yemen and the Responsibility of the United Kingdom](#) », 7 mars 2017.

JAN MARTIN LEMNITZER, « [International Commissions of Inquiry as a Template for a MH17 Tribunal? A Reply to Larissa van den Herik](#) », 6 mars 2017.

GAËTAN CLIQUENNOIS, « [The Impact of Austerity Policies on International and European Courts and their Jurisprudence](#) », 3 mars 2017.

CHARLOTTE STEINORTH, « [The Security Council's Response to the Ebola Crisis: A Step Forward or Backwards in the Realization of the Right to Health?](#) », 2 mars 2017.

ELIF ASKIN, « [Due Diligence Obligation in Times of Crisis: A Reflection by the Example of International Arms Transfers](#) », 1er mars 2017.

### ***ESIL Reflections- European Society of International Law***

HUGH THIRLWAY, « [Professor Baxter's Legacy: Still Paradoxical?](#) ». Vol. 6, n° 3.

### ***EUROPEAN LAW BLOG - News and Comments on EU Law***

LAURENS ANKERSMIT, « [Brown Bears II: Aarhus and the Charter show their Teeth](#) », 24 mars 2017.

GARETH DAVIES, « [The UK and Sickness Insurance for Mobile Citizens: An Inequitable Mess for Brexit Negotiators to address](#) », 17 mars 2017.

MARGARITE ZOETEWIJ-TURHAN et SARAH PROGIN-THEUERKAUF, « [CJEU Case C-638/16 PPU, X and X - Dashed Hopes for a Legal Pathway to Europe](#) », 10 mars 2017.

STEPHEN COUTTS, « [Terror and Exclusion in EU Asylum Law Case - C-573:14 Lounani \(Grand Chamber, 31 January 2017\)](#) », 3 mars 2017.

THOMAS VERELLEN, « [Opinion 3/15 on the Marrakesh Treaty: ECJ reaffirms Narrow 'Minimum Harmonisation' Exception to Erta Principle](#) », 1er mars 2017.

### ***Global Health Law Groningen***

MIRJAM BEEFTINK, « [Milieudefensie and Others v the State: Will the Dutch State Be Ordered to Reduce Air Pollution?](#) », 1er mars 2017.

**Herbert smith freehills - Public international law blog**

PAULA HODGES et al., « [Herbert Smith Freehills' Response to EU Consultation: the Future of Investor-State Dispute Settlement](#) », 30 mars 2017.

DOMINIC ROUGHTON et al., « [ICSID issues first award involving China as Respondent, finding in host state's favour](#) », 29 mars 2017.

DOMINIC ROUGHTON et al., « [Mixed messages to investors as India quietly terminates bilateral investment treaties with 58 countries](#) », 16 mars 2017.

STEPHANE BRABANT et al., « [Urbaser v. Argentina and Burlington v. Ecuador: Investment arbitration is not over the counterclaims yet](#) », 14 mars 2017.

PAULA HODGES et al., « [Brexit—the future of state-to-state, investor-state and domestic dispute resolution](#) », 2 mars 2017.

**International Law Blog**

ELENA BORSACCHI, « [The Malta Declaration and the Italy – Libya Memorandum: a troubled relationship with external partners in migration](#) », 14 mars 2017.

**IntLawGrrls**

ALEXANDRA R. HARRINGTON, « [The ICC's Reparations Decision in Prosecutor v. Katanga – Part 1](#) », 29 mars 2017.

DANIELA ALAATTINOĞLU, « [Gender-Sensitive Reparations in the I.V. v. Bolivia Case: A Missed Opportunity?](#) », 24 mars 2017.

PATRICIA WALD, « [Strategies to Promote Women's Participation in Shaping International Law and Policy in an era of Anti-Globalism](#) », 16 mars 2017.

CATHERINE POWELL, « [Inhumane Proposal to Separate Women and Children Fleeing Violence Will Cost U.S. Taxpayers](#) », 11 mars 2017.

SARAH M. FIELD, « [The bare knuckled fight for rights](#) », 10 mars 2017.

LISA REINSBERG et FRANCISCO RIVERA JUARISTI, « [Inter-American Court of Human Rights Condemns Forced Sterilization in Landmark Judgment](#) », 1er mars 2017.

**Kluwer Arbitration Blog**

WON KIDANE, « [Does Cultural Diversity Improve or Hinder The Quality of Arbitral Justice?](#) », 31 mars 2017.

DARIUS CHAN, « [Have the Singapore Courts Faltered in the Enforcement of Arbitration Agreements?](#) », 30 mars 2017.

MOHIT MAHLA, « [Trust Disputes Non-Arbitrable in India](#) », 27 mars 2017.

THIAGO DEL POZZON ZANELATO, « [The Development of Arbitration Legal Studies In Brazil \(or How the Vis Moot Can Change Your Life\)](#) », 28 mars 2017.

CESAR A. GUIMARAES PEREIRA et LUISA QUINTAO, « [Has Brazil Made a Unilateral Binding Offer to Arbitrate in the 2016 Investment Partnership Program \(PPI\)?](#) », 24 mars 2017.

JOEL DAHLQUIST, « [Place of Arbitration in the Proposed “Investment Court” Scenario: An Overlooked Issue?](#) », 23 mars 2017.

MARTIN ZAHARIEV et BOYANA MILCHEVA, « [FIDIC Multi-Tier Dispute Resolution Clauses in the Light of Bulgarian Law](#) », 22 mars 2017.

CLAIRE MOREL DE WESTGAVER et SEBASTIEN KRIER, « [How Legal Traditions \(Still\) Matter in International Arbitration](#) », 20 mars 2017.

PATRICIA ZIVKOVIC, « [Antitrust Arbitration in Europe \(Part I\): Improving Private Enforcement by Removing Procedural and Evidential Barriers in Arbitration](#) » et « [Part II](#) », respectivement le 17 et 21 mars 2017.

FREDERIC SOURGENS, « [Evidence in Investor-State Arbitration – The Need for Action](#) », 16 mars 2017.

MARYAM SALEHIJAM, « [Parties’ Obligations Under an ADR Agreement – A Systematic Content Analysis of Agreements to Resolve Commercial Disputes](#) », 15 mars 2017.

CRINA BALTAG, « [Green Light for Romania to Terminate its Intra-EU Bilateral Investment Treaties](#) », 14 mars 2017.

JOHN GAFFNEY, « [The Revision of Article 257 of the UAE Penal Code: A problem also for Party-Appointed Experts?](#) », 10 mars 2017.

MATT REEDER, « [State Corruption in ICSID BIT Arbitration: Can it be Estopped?](#) », 9 mars 2017.

JONAS HABERT, « [S.18 of the Arbitration Act 1996 – When And How To Use It – Silver Dry Bulk Co Ltd \(Claimant\) v Homer Hulbert Maritime Co Ltd \(Respondent\), 13 January 2017.](#) », 8 mars 2017.

MARK STADNYK, « [Global Geopolitics and International Energy Arbitration: a Report from the 4th Annual ITA-IEL-ICC Joint Conference](#) », 7 mars 2017.

ELENA BUROVA, « [Jurisdiction of Investment Tribunals Over Host States’ Counterclaims: Wind of Change?](#) », 6 mars 2017.

NAHILA CORTES, « [Facing the Next BIT Negotiations: Argentina’s Approach to the FET Standard](#) », 5 mars 2017.

VICTORIA PERNT, « [How Much \(More\) Transparency Does Commercial Arbitration Really Need?](#) », 4 mars 2017.

MINAS KHATCHADOURIAN, « [What Role Shall Play the Qatar Financial Center Civil and Commercial Court under the new Qatari Arbitration Law?](#) », 2 mars 2017.

ANA UBILAVA, « [International Investment Arbitration Across Asia: A Symposium](#) », 1er mars 2017.

### ***Leiden Law Blog***

PATRICK VAN BERLO et JELMER BROUWER, « [‘We are not Chemists’: On the Relevance of International Exchanges in Law and Criminology](#) », 29 mars 2017.

LAURA WANLU ZHANG, « [Jurisdiction in the Moon Village](#) », 20 mars 2017.

ANRAN ZHANG, « [Arbitration Institute: Share a Piece of Cake?](#) », 14 mars 2017.

### ***Library blog - Peace Palace Library***

N. YOUHAT, « [Hide & Seek in the Art World](#) », 23 mars 2017.

JAAP HOEKSMAS, « [A Present for the EU at 60](#) », 9 mars 2017.

**MJIL Blog – Blog of Michigan Journal of International Law**

ALBI KOCIBELLI, « [Aggression, from Cyber-Attacks to ISIS: Why International Law Struggles to Adapt](#) », 24 mars 2017.

ANDREW FLETCHER, « [South Korean and Japanese Diplomatic Crisis over Comfort Women Statue](#) », 22 mars 2017.

SALAM SHEIKH-KHALIL, « [Microsoft Wants a Digital Geneva Convention](#) », 20 mars 2017.

LAKSHMI GOPAL, « [From Compulsion to Cooperation: The Importance of the Local in a Global World](#) », 17 mars 2017.

STEPHANIE ZABLE, « [Water, Water, Everywhere, and Not a Drop to Drink: Transboundary Freshwater Management and Climate Change](#) », 15 mars 2017.

JENNY ELKIN, « [Trump’s Withdrawal from the Trans-Pacific Partnership: Domestic Boost or Disaster?](#) », 13 mars 2017.

REBECCA HUGHES, « [Climate Change Refugees: Where to Look for Legal Protection](#) », 10 mars 2017.

ALEJANDRA SALMERON, « [Seeking Reform of the Hague Convention on the Civil Aspects of International Child Abduction](#) », 9 mars 2017.

**Opinio Juris**

KEVIN JON HELLER, « [Bad Criminal Law in the Alexander Blackman Case \(With Addendum\)](#) », 31 mars 2017.

KEVIN JON HELLER, « [IHL Does Not Authorise Detention in NIAC: A Response to Murray](#) », 22 mars 2017.

KEVIN JON HELLER, « [The Disappearing UN Report on Israeli “Apartheid”](#) », 19 mars 2017.

CHRIS BORGAN, « [NATO, in Nine Tweets](#) », 18 mars 2017.

KEVIN JON HELLER, « [America’s Hubris, Cambodia Version](#) », 11 mars 2017.

ALONSO ILLUECA et SOPHOCLES KITHARIDIS, « [The impact of Morocco’s admission to the African Union on the dispute over the Western Sahara](#) », 10 mars 2017.

KEVIN JON HELLER, « [Two Positions at PHAP](#) », 9 mars 2017.

**OUPblog****Oxford University Press's Academic Insights for the Thinking World**

GARY WATT, « [Brexit, Shakespeare, and International Law](#) », 6 mars 2017.

**Pace International Law Review Blog**

REBECCA KING, « [New UN Security Council Resolution Challenges Old Hypocrisy](#) », 13 mars 2017.

MATTHEW LIPONIS, « [Recalling Korematsu – Profiling, Security, and U.S. Immigration Policy](#) », 3 mars 2017.

**QIL : Questions of International Law,  
Questions de Droit International, Questioni di Diritto Internazionale**

ANTONELLO TANCREDI, « [Of direct effect, primacy and constitutional identities: Rome and Luxembourg enmeshed in the Taricco case](#) ». Sur le même thème, DAVIDE PARIS ([ici](#)) et GIACOMO RUGGE ([ici](#)), 31 mars 2017.

**RefLAW - a project of the University of Michigan Law School**

SEONGSOO KIM, « [Denial at the Airport, Denial of Procedural Fairness: Examining the Korean Refugee Act](#) », 27 mars 2017.

**Strasbourg Observers**

FABIENNE BRETSCHER, « [Osmanoğlu and Kocabaş v. Switzerland: A Swiss perspective](#) », 30 mars 2017.

SAILA OUALD-CHAIB et VALESKA DAVID, « [European Court of Justice keeps the door to religious discrimination in the private workplace opened. The European Court of Human Rights could close it.](#) », 27 mars 2017.

DIRK VOORHOOF, « [Pihl v. Sweden: non-profit blog operator is not liable for defamatory users' comments in case of prompt removal upon notice](#) », 20 mars 2017.

CORINA HERI, « [Between a Rock and a Hard Place: The Court's Difficult Choice in Khamtokhu and Aksenchik v. Russia](#) », 17 mars 2017.

**The LAW OF NATIONS**

LUIS VIVEROS MONTOYA, « [Flat 3B: Assange, Ecuador and the right to asylum](#) », 29 mars 2017.

RHODRI THOMPSON, « ["Taking back control" over the judges? The UK and the CJEU after Brexit](#) », 22 mars 2017. Sur le même thème, l'auteur ([ici](#)) et MARTA REQUEJO ([ici](#)), respectivement le 22 et 27 mars 2017.

ANGELINE WESH, « [Limited power under the New York Convention to order security](#) », 14 mars 2017.

LEA MAIN-KLINGST, « [Saving lives in the Mediterranean](#) », 3 mars 2017.

**Voelkerrechtsblog – Der Blog des Arbeitskreises junger Völkerrechtswissenschaftler\*innen**

ELISABETH HOFFBERGER, « [The use of depleted uranium munition by the US military in Syria – a legally gray area? Not necessarily...](#) », 31 mars 2017.

ADINA PORTARU, « [CJEU Cases C-157/15 Achbita and C-188/15 Bougnaoui. Does 'neutrality' trump religious freedom?](#) », 24 mars 2017.

KIM CHRISTIAN PRIEMEL, « [If you are looking for perfect justice look somewhere else. Lawyers, historians, and the Nuremberg Trials' precedential qualities.](#) », 13 mars 2017.

VALENTIN JEUTNER, « [Targeted Killing: A Legal and Political History. A Book Symposium](#) », 8 mars 2017.

ITAMAR MANN, « [Gunneflo Book Symposium: Part 1. Itamar Mann: Israel and the Forever War](#) », 8 mars 2017.  
Sur le même thème, IOANNIS KALPOUZOS ([ici](#)), NAHED SAMOUR ([ici](#)) et KARIN LOEVY ([ici](#)), respectivement le 15, 17 et 29 mars 2017.

VALENTIN J. SCHATZ, « [The battle against transnational fisheries crime. Jurisdictional challenges](#) », 3 mars 2017.

### BLOG DE LANGUE ESPAGNOLE

#### [Corte IDH](#)

OSWALDO RUIZ-CHIRIBOGA, « [Anuario Colombiano de Derecho Internacional \(Vol. 10, 2017\)](#) », 7 mars 2017.

ÁLVARO PAÚL D., « [Convocatoria : The role of the Inter-American Court of Human Rights](#) », 6 mars 2017.